



Retraites complémentaires

AGIRC-ARRCO

Un accord contre les droits des salariés actifs et retraités !

Étrangement, c'est au lendemain des élections professionnelles à la SNCF que certaines organisations syndicales interprofessionnelles CFDT, FO, CFTC ont signé le projet d'accord du MEDEF sur les retraites complémentaires.

Les masques tombent, les cheminots, et en particulier ceux qui ont voté pour ces organisations, doivent mesurer la duperie et le double langage de syndicats, plus préoccupés par leurs intérêts propres que par ceux des salariés actifs et retraités.

Ainsi, FO (afin d'obtenir la présidence de l'Arrco) puis la CFDT et enfin la CFTC, ont apposé leur signature sur le texte de régression sociale proposé par le patronat.

Ce n'est pas sans conséquences pour les cheminots !

Les cheminots ayant eu une activité professionnelle dans le secteur privé, les cheminots contractuels, les cheminots des entreprises ferroviaires privées, les personnels des CE/CCE, dépendent du régime général et étaient donc particulièrement concernés par l'issue de la négociation sur les retraites complémentaires qui s'est terminée le 18 mars 2011.

Le MEDEF, opposé à une augmentation pourtant indispensable des ressources, a imposé un scénario porteur de nouvelles baisses des pensions servies par les régimes complémentaires et entérinant, entre autres, le recul de l'âge de la retraite sans abattement de 65 à 67 ans.

La CGT a porté une appréciation négative sur le texte et a refusé de signer l'accord.

Ainsi, la CGT a refusé d'apporter sa caution à un texte qui valide et grave dans le marbre le report des bornes d'âges qui a été combattu avec force en 2010.

Rien n'y obligeait puisque ce sont les organisations syndicales de salariés, à égalité avec les représentants des employeurs, qui assurent le pilotage des régimes et qui sont en droit de maintenir les bornes d'âges et ainsi, de ne pas aligner l'Arrco et l'Agirc sur la réforme régressive de novembre 2010.

De plus, l'accord ne prévoit pas de ressources supplémentaires pour les régimes, alors que le nombre de retraités ne fait qu'augmenter.

Cela va conduire les régimes droit dans le mur, du fait de l'impossibilité de financer les droits dans laquelle ils vont se trouver une fois les réserves épuisées.

Encore une fois, derrière les discours radicaux, se dévoile et se confirme un syndicalisme d'accompagnement au service des intérêts du Patronat et du Gouvernement.

La Fédération CGT appelle donc les cheminots à rejoindre et à renforcer la seule organisation qui place les intérêts des salariés dans une démarche cohérente d'exigences, de rassemblement et de mobilisation : LA CGT !